

## **Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement**

### **Opération : rue des Buis (Domaine du Buis) – commune de Fréjairolles**

#### **PREAMBULE**

Le lotissement situé rue des Buis (domaine du Buis) sur la commune de Fréjairolles, a été réalisé par la société MORE EUROPA INVESTISSEMENTS, représentée par monsieur Brice MORE, dans le cadre du permis d'aménager N°081 097 19 A 0001, correspondant à l'aménagement et la desserte de 40 lots sis au lieu-dit « chemin de la Grimalié » 81990 FREJAIROLLES (terrains cadastrés sur la commune de Fréjairolles section AW, n° 0001 et 0093, et AX n° 0040, 0043 et 0044) desservi depuis le chemin de la Grimalié.

Cette opération a permis :

- la viabilisation de 40 lots d'habitation,
- l'exécution des chaussées desservant le lotissement et intérieurs au terrain retenu pour l'opération,
- la réalisation de l'éclairage public,
- la réalisation des réseaux d'assainissement EU et EP séparatifs internes au lotissement et raccordables aux réseaux existants, la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales. Ce bassin permet de pourvoir aux besoins de stockage des eaux de ruissellement du lotissement, pour un volume de rétention global de 964 m3.

Le lotissement ne faisant pas l'objet d'une prise en charge par une association syndicale, les voies internes et les réseaux d'assainissement, d'éclairage public n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé du lotissement. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

#### **A – IDENTIFICATION DES PARTIES**

L'aménageur, la société MORE EUROPA INVESTISSEMENTS, représentée par monsieur Brice MORE et dont le siège social est situé 56 chemin de Clairefont 81990 FREJAIROLLES, désigné ci-après « l'aménageur »,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée pour son service assainissement par monsieur Pierre DOAT, agissant en sa qualité de vice-président délégué à l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, désignée ci-après « la communauté d'agglomération de l'Albigeois »,

## B - OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages suivants :

- Réseau d'assainissement des eaux usées de 507,5 m de canalisation PVC CR16 diamètre 200 mm, 16 regards de visite, 43 branchements individuels de canalisation PVC CR16 diamètre 160 mm,
- Réseau d'assainissement des eaux pluviales de 716,50 m composé de 208,5 m de canalisation en béton de diamètre 300 mm, 305,5 m de canalisation en béton de diamètre 400 mm, 171 m de canalisation en PEHD de diamètre 400 mm (sous espaces verts), 31,5 m de canalisation PEHD de diamètre 500 mm (sous espaces verts), 13 avaloirs, 20 regards de visite, 42 branchements.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise AZAM TP

Date de réception : 18/11/2022

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP, tests d'étanchéité EU.

## C – REMISE D'OUVRAGES

La communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaît la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

## EN CONSÉQUENCE ET A COMPTER DU 2 AVRIL 2024

- La remise des ouvrages par la société MORE EUROPA INVESTISSEMENTS, représentée par monsieur Brice MORE est constatée,
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non ædificandi.

Fait à Saint-Juéry, le

Pour la communauté  
d'agglomération de l'Albigeois

Le vice-président délégué à  
l'assainissement  
Pierre DOAT

